

## Projet de station nautique à la Malate

Rapporteur : M. le Président

| AVIS               |           |                    |           |
|--------------------|-----------|--------------------|-----------|
| Commission n°9     |           | Bureau             |           |
| Séance du 10/09/02 | favorable | séance du 04/10/02 | favorable |

Le comité régional de canoë-kayak est porteur depuis 1998 d'un projet d'aménagement d'un site dédié à la pratique du canoë-kayak sur le site de la Malate. En vue de mobiliser une maîtrise d'ouvrage, l'Etat (SGAR) a pris l'initiative en 2000 de lancer la réalisation de deux études d'opportunité et de faisabilité (technique et socio-économique) d'un projet de stade nautique intégrant les dimensions compétition (haut-niveau), sportive, scolaire, et ludique.

Ayant pris connaissance du projet, la commission équipements culturels et sportifs de la CAGB a jugé que le projet de stade nautique s'inscrivait dans les objectifs de la politique en faveur des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire de la CAGB. Elle a proposé que la CAGB prenne l'initiative de relancer les réflexions et études sur ce projet, de nombreuses questions restant à préciser ou à approfondir pour arrêter un projet définitif.

A l'initiative des Vice-Présidents de la commission, une réunion avec la ville de Besançon, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat s'est tenu le 17 mai 2002.

Cette réunion a débouché sur les propositions suivantes :

- 1- l'accord des partenaires sur un pilotage et une coordination du projet par la CAGB,
- 2- la constitution d'un comité de pilotage réunissant notamment les partenaires financiers
- 3- une mission confiée à l'AUDAB sur l'élaboration d'un premier schéma programme.

En terme de démarche de travail, le processus envisagé est le suivant :

- **Octobre à décembre 2002**
  - ✓ AUDAB : définition du programme d'études, spatialisation
  - ✓ Elaboration du partenariat
  - ✓ Recherche d'un programmiste
- **1<sup>er</sup> trimestre 2003** : élaboration du programme et finalisation du partenariat
- **Mi-2003 à fin 2004** : études pré-opérationnelles

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- valide le positionnement de la CAGB comme coordonnateur de l'ensemble du projet et comme maître d'ouvrage de l'élaboration des études,
- sollicite l'AUDAB pour l'élaboration d'un premier schéma programme,
- valide le principe d'avoir recours à un programmiste dans le cadre du Code des Marchés Publics,
- valide le principe d'une inscription budgétaire au BP 2003.

Pour extrait conforme,

Le Président